

LES PRINCIPALES
INFRACTIONS
AU
PERMIS DE CONDUIRE
ET
LEURS SANCTIONS



-Les contraventions de 1re classe:

- Elles concernent le stationnement interdit.
-

. Les contraventions de 2e classe:

- circulation sur la bande d'arrêt d'urgence ;
- **stationnement abusif ou gênant;**
- Elles concernent l'usage du téléphone portable au volant.

. Contraventions de 3e classe:

- Elles concernent les excès de vitesse de moins de 20

km/h hors agglomération;

- La circulation d'un véhicule non équipé de dispositifs de freinage conformes.

. Contraventions de 4e classe:

- Elles concernent le franchissement ou chevauchement de ligne continue;
- Elles concernent le conducteur qui accélère lorsqu'il est sur le point d'être dépassé.
- Celui ou celle qui fait une marche arrière ou demi-tour sur autoroute;
- Elles concernent le défaut de plaques d'immatriculation;
- Elles concernent l'arrêt ou le stationnement dangereux;
- Le non-respect de la vitesse jusqu'à 50 km/h au-dessus de la vitesse maximale autorisée, d'une priorité, d'un stop, d'un feu rouge ou d'un sens unique;
- La conduite avec des pneus lisses;
- Elles concernent la conduite en état d'ivresse (alcoolémie > 0,5 g/l et < 0,8 g/l dans le sang);
- Le défaut de port de la ceinture de sécurité à l'avant

comme à l'arrière;

- Le défaut de port du casque pour les conducteurs de deux-roues.

- Contraventions de classe 5:

- Elles concernent les blessures involontaires (sans incapacité totale de travail) par manquement délibéré à une obligation de sécurité;
- Elles concernent non-respect de la vitesse d'au moins 50 km/h au-delà de la vitesse maximale autorisée (délit en cas de récidive) ;
- Elles concernent transport, détention ou usage d'un appareil destiné à déceler ou perturber les contrôles.

Cette extrait est tiré de l'ouvrage:

Tous Vos Droits

des Editions PRAT

Il vous a été offert par :

<http://points-permis-de-conduire.com/>

